

**FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION - ECOLE ELEMENTAIRE ALAIN SAVARY
ACCUEIL PERISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE**

A RETOURNER AU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

RENSEIGNEMENTS

Nom et prénom de l'enfant : _____
 Date de naissance : _____
 Classe 2023/2024 : _____
 Adresse de l'enfant : _____

Responsables légaux :

Nom et prénom : _____
 Lien avec l'enfant : mère père autre, précisez : _____
 Tel mobile : _____
 Email : _____
 Adresse : _____
Si différente de l'enfant

Nom et prénom : _____
 Lien avec l'enfant : mère père autre, précisez : _____
 Tel mobile : _____
 Email : _____
 Adresse : _____
Si différente de l'enfant

INSCRIPTIONS AUX SERVICES PERISCOLAIRES : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Fréquentations non régulières : elles devront être transmises au plus tard le jeudi matin 8h00 pour la semaine suivante à l'adresse enfance@vertlepetit.fr, ou encore par téléphone auprès de la Mairie (service enfance jeunesse) au **01-64-93-24-02**.

Fréquentations régulières : cochez les jours souhaités, l'inscription vous engage et est valable pour toute l'année scolaire

En cas de fréquentation particulière n'hésitez pas à vous rapprocher du service enfance

Accueil du matin

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
7h00 - 8h20				

Restaurant scolaire

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
11h45 - 13h35				

Accueil du soir

	lundi	mardi	mercredi	jeudi
Option 1 - Accueil du soir - 16h30/19h00				
Option 2 - Etude - 16h30/18h00				
Option 3 - Etude + Garderie - 16h30/19h00				

Par défaut les inscriptions sont valables dès le premier jour d'école, si ce n'est pas le cas pensez à annuler dans les délais.



Annulation restauration scolaire :

si votre enfant ne déjeune pas sur l'un des jours réservés, le service enfance devra être prévenu au plus tard à 8h, 48h ouvrés avant le jour du repas :

- par mail à l'adresse enfance@vertlepetit.fr
- ou par téléphone au 01-64-93-24-02

Dans le cas contraire, le repas sera facturé.

Les absences pour maladie (hors RDV prévus à l'avance) pourront être déduites de la facturation à ces 2 conditions :

- prévenir de l'absence le jour même
- transmettre un certificat médical, à fournir dès le retour de l'enfant.

SORTIE DES ACCUEILS DU SOIR

Toute sortie seul devra faire l'objet d'une autorisation parentale écrite.

TRANSPORT SCOLAIRE

La commune propose en collaboration avec la Communauté de Communes du Val D'Essonne (CCVE) un service de transport pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire, une inscription préalable auprès de la CCVE est nécessaire.

Il s'agit d'un service payant.

Retrouvez toutes les infos sur le site internet de la CCVE rubrique transport.

Transport scolaire du matin *

lundi	mardi	jeudi	vendredi

Transport scolaire du soir *

lundi	mardi	jeudi	vendredi

*cocher le ou les jours où l'enfant sera inscrit.

INSCRIPTIONS AUX SERVICES PERISCOLAIRES et EXTRASCOLAIRES : **mercredis et vacances scolaires**

Demande d'inscription, sous réserve de places disponibles

- Je souhaite inscrire mon enfant tous les mercredis (hors vacances scolaires) de l'année scolaire 2023/2024 : Oui Non
- Je souhaite inscrire mon enfant en fonction de mon planning Oui Non
Le planning doit être déterminé à l'avance et transmis par écrit au service Enfance Jeunesse
- Je souhaite des inscriptions ponctuelles (en fonction de la place disponible) Oui Non
- J'inscrirai mon enfant sur les périodes de vacances scolaires Oui Non
- Autorise mon enfant à participer aux activités physiques et sportives Oui Non
- Autorise mon enfant à participer aux baignades surveillées Oui Non
Les sorties baignades ne sont pas ouvertes aux enfants de moins de 3 ans.
- Autorisation de transport en véhicule de service et car de location Oui Non

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche et m'engage à communiquer toute modification en Mairie.

Date, nom et signature du ou des responsable(s) légal (légaux) :